

**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

■ Edito

Innovation : maître mot de l'ALPI depuis 30 ans !



L'ALPI, qui aura 30 ans en 2015, continue à poursuivre sa ligne de conduite en termes d'innovation.

Innovation tout d'abord grâce à la Formation Ouverte à Distance (FOAD), qui verra le jour en février et permettra à la fois aux agents et aux élus de se former dans les meilleures conditions qui soient, à leur rythme, tout en bénéficiant d'un suivi.

Innovation encore grâce à une communication réinventée, via la nouvelle version du site internet de l'ALPI. Notre objectif a été d'apporter le maximum de réponses à vos questions, en simplifiant l'accès aux informations. Plus largement, notre objectif est de faciliter votre quotidien. C'est ce que nous avons fait en vous proposant la sauvegarde à distance, qui permet de sécuriser vos données grâce à des enregistrements quotidiens. Nous avons également mis en place la mutualisation des Correspondants Informatique et Libertés (CIL)

pour vous permettre de répondre simplement à vos obligations légales.

Innovation toujours quand il s'agit de miser sur le futur, en continuant à développer l'Environnement Numérique de Travail, présent dans presque toutes les écoles du département. Une phase de test est actuellement menée pour mettre à disposition des établissements scolaires le contenu du site Medialandes, mis en place par la Médiathèque départementale.

Innovation enfin avec la solution de filtrage des contenus, que nous testerons dès début 2015 en interne au sein de l'ALPI, avant de vous le proposer.

Cette capacité d'innovation, c'est celle que je souhaite porter, en tant que nouveau président de l'ALPI "

Xavier Fortinon

Président de l'ALPI

Contact : direction@alpi40.fr

SOMMAIRE



À LA UNE ■ Interview du directeur général de la FNCCR ■ [P3](#)

DOSSIER ■ une nouvelle version du site internet ■ [P4/5](#)

EN BREF ■ Réussite de la journée Portes Ouvertes ■ Point d'Etape sur la FOAD / PESV2 ■ [P6/7](#)

AGENDA / Interview ■ Christian Filhastre, nouvel élu du Comité syndical ■ [P8](#)

Directeur de la publication :
Xavier Fortinon

Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**

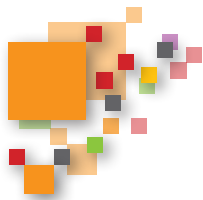
Rédaction : **Karène Bassompierre**

Images : **ALPI**

Conception graphique : **Copytel**

Impression : **Lacoste-Roque**





3 QUESTIONS à Pascal Sokoloff,

Directeur Général de la FNCCR

“Les syndicats informatiques pourraient voir leur rôle renforcé”



L'ALPI, qui tisse depuis des années des liens avec des structures équivalentes partout en France, notamment grâce à l'association Déclic, adhère depuis cette année à la FNCCR, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

La FNCCR a été créée en 1934 pour développer l'électrification de la France tout en favorisant la solidarité et la cohérence territoriales. 80 années plus tard, quels sont ses objectifs ?

Pascal Sokoloff “La FNCCR continue à défendre la qualité et l'efficacité des services publics locaux sur l'ensemble du territoire national et pour l'ensemble de la population, et à promouvoir la décentralisation, la solidarité entre territoires et la mutualisation de moyens et de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les valeurs de la FNCCR restent donc celles qui ont présidé à sa création et qui ont porté son action tout au long de son histoire, même si elles s'appliquent désormais dans un environnement et un contexte différents, mais dans lesquels elles doivent plus que jamais être promues pour contrecarrer les tentations du « chacun pour soi.”

Après avoir développé les commissions déchets, assainissement non collectif, eau et assainissement, énergie et énergies renouvelables, pourquoi la FNCCR a-t-elle créé ces derniers mois une commission communications électroniques ?

P. S. “Le développement de l'activité de la FNCCR dans le numérique a été engagé dès 2008 et a abouti en décembre 2009 à la promulgation de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique, proposée par son Président, le sénateur Xavier Pinat. Notre fédération a en effet considéré que le déploiement d'un réseau internet à très haut débit sur l'ensemble du territoire national revêt aujourd'hui les mêmes enjeux et le même degré d'urgence que le déploiement du réseau électrique au début du XX^e siècle et de nombreuses collectivités se sont mobilisées à la suite du vote de cette loi pour élaborer des Schémas directeurs d'aménagement numérique et pour porter des projets de réseaux d'initiative publique.

Plus récemment et dans la continuité de ces premiers projets d'infrastructures, la FNCCR et ses adhérents ont souhaité développer une nouvelle compétence autour des usages numériques qui

peuvent être développés plus facilement grâce aux réseaux THD, et notamment ceux directement nécessaires aux collectivités territoriales dans le cadre de la e-administration et de la mutualisation informatique.

Une compétence « MIEA » (mutualisation informatique et e-administration) a ainsi été créée au début de 2014 et a connu une forte activité (organisation de 7 réunions de groupe de travail, d'un séminaire et d'un colloque national, réalisation d'une plaquette et lancement d'une étude) grâce à la participation de la plupart des structures travaillant en France sur ces sujets et notamment de l'ALPI 40.”

La réforme territoriale risque d'impacter les syndicats informatiques. Leur avenir est-il menacé ou leur rôle va-t-il au contraire être renforcé ?

P. S. “La réforme territoriale a notamment pour objectif de rationaliser et d'optimiser le fonctionnement des différents niveaux de collectivités, en particulier grâce à la mutualisation de moyens. Les syndicats informatiques, qui contribuent très directement à moderniser la gestion territoriale en fournissant dans de nombreux domaines des outils mutualisés performants à leurs collectivités adhérentes, agissent donc déjà dans le sens souhaité par la réforme et pourraient ainsi voir leur rôle renforcé.

Néanmoins, une volonté existe également au niveau de l'Etat pour réduire le nombre de syndicats spécialisés et renforcer les collectivités généralistes comme les EPCI à fiscalité propre (communautés, métropoles) ou les régions, ce qui pourrait menacer l'existence même des syndicats informatiques.

La FNCCR et ses adhérents restent donc mobilisés pour défendre ces structures de mutualisation auprès des ministères et pendant le débat parlementaire qui va commencer.”

Renseignements: direction@alpi40.fr

■ Un site plus ergonomique pour répondre aux attentes des adhérents

DOSSIER

La journée de démonstration du 17 octobre a été l'occasion pour l'ALPI de mettre en ligne une nouvelle version de son site internet. Ce site a pour objectif premier de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les adhérents.

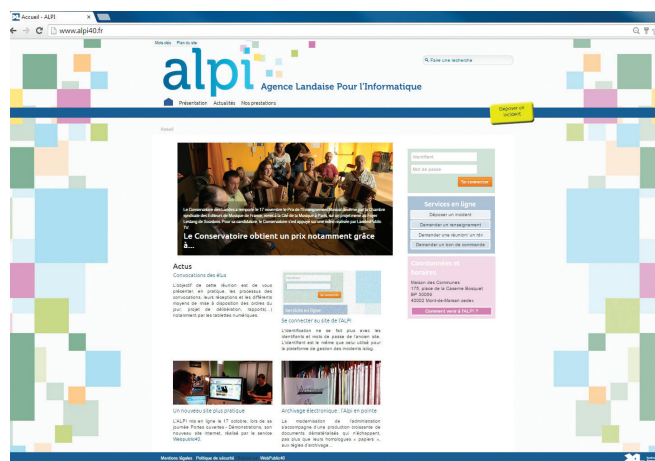
Basé sur la charte graphique adoptée par l'agence lors de ses 25 ans, il a été conçu dans le souci de limiter le nombre de clics nécessaires avant d'obtenir les informations.

La partie publique présente essentiellement les informations relatives à l'Agence et l'intégralité de ses prestations.

Ces dernières sont désormais regroupées non plus selon les pôles liés à l'organisation interne de l'ALPI, mais dans huit rubriques : matériel, sécurité informatique, formation, administration générale, action sociale, enfance et jeunesse, e-administration et e-communication.

Le site bénéficie d'un outil de recherche efficace, situé en haut à droite.

Centré sur l'adhérent, ce nouveau site est surtout développé dans la partie privée, accessible après connexion (en cas de problème pour la connexion,



contacter l'ALPI en « déposant un incident »). L'adhérent a alors accès à davantage d'informations.

Un espace personnalisé

L'adhérent dispose tout d'abord d'un onglet « espace adhérent » avec les dernières informations et documentations relatives aux prestations auxquelles il souscrit. Dans la rubrique « prestations », l'adhérent peut accéder également à toutes les documentations et Foires aux Questions.

Désormais les documents envoyés par mail par l'ALPI seront disponibles dans la rubrique « formulaires à

télécharger », dans « devenir adhérent », comme par exemple le règlement d'utilisation des services de l'ALPI, qui doit être signé par chaque nouvel adhérent. S'y trouvent également les modèles de délibérations.

Comme sur l'ancien site, l'actualité du monde informatique continuera à être traitée, l'ALPI assurant son rôle de veille numérique.

Des services en ligne

La partie de droite est toujours consacrée aux services en ligne, qui permettent de demander des renseignements, déposer un incident, accéder à la centrale d'achat, s'inscrire à une formation ou encore se mettre en télémaintenance.

Services en ligne

- Déposer un incident
- Demander un renseignement
- Demander une réunion/ un rdv
- Demander un bon de commande
- Accéder à la centrale d'achat
- S'inscrire à une formation
- Consulter les participations
- Se mettre en télémaintenance

Un site réalisé par Webpublic40

Cette nouvelle version a été réalisée par le service Webpublic 40 de l'ALPI.

Il compte à son actif 140 sites et sous-sites, qui ont reçu en un an près de deux millions de visites. Le dernier mis en ligne est pissos.fr

Ces chiffres devraient augmenter en 2015 avec la mise en ligne des 23 sites en cours de développement et les 15 autres pour lesquels le service travaille actuellement sur la maquette.

Renseignements :
denis.brevet@alpi40.fr

Un site amené à évoluer

Ce site évolue et sera complété dans les semaines et les mois qui viennent par de nouveaux contenus et de nouveaux services en ligne. Une fois connecté, l'adhérent pourra y consulter ses contrats. Il pourra également s'inscrire à des flux RSS. Une lettre d'information numérique permettra également de connaître les derniers articles. Les adhérents sont invités à faire part de leurs attentes et de leurs éventuels besoins.

Renseignements : karene.bassompierre@alpi40.fr



■ Point d'étape sur la mise en place de la Formation Ouverte à Distance (FOAD)

A la suite du dialogue compétitif, la société Logipro a été retenue. Elle travaille actuellement au développement de la plateforme de FOAD.

Une première partie où les adhérents pourront s'inscrire aux formations habituelles du catalogue sera en ligne au premier trimestre 2015. Rapidement suivra la mise en ligne des modules pour la formation à distance. Le pôle formation élabore actuellement les contenus de ces prochaines formations.



Une plateforme ergonomique et très simple d'usage

Elle permet la gestion des formations, proposées en présentiel ou à distance. Les stagiaires pourront s'inscrire, consulter l'historique de leurs formations, obtenir leurs attestations de stage, consulter les supports de cours actualisés, accéder à leur calendrier personnel des formations, et enfin suivre la validation de leur inscription par le service RH de la collectivité.

La formation à distance fonctionne grâce à un système de visioconférence, avec prise de contrôle à distance de l'ordinateur par le formateur, des forums (par thématique, entre stagiaires ou avec le formateur), des chats (avec les stagiaires et le formateur). L'accès à cette plateforme se fera comme actuellement, depuis le site de l'ALPI.

Renseignements : laurent.labadie@alpi40.fr

Plusieurs types de formations sont envisagés :

- en autonomie complète (avec possibilité de commencer la formation à n'importe quelle heure et de l'interrompre),
- la formation mixte, avec à la fois des sessions en présentiel et d'autres en autonomie,
- à distance, mais avec un formateur, via la visioconférence et un système de prise de contrôle des ordinateurs.

Dans le cas où un niveau est requis pour suivre une formation, un questionnaire sera proposé pour s'assurer que le stagiaire a les connaissances suffisantes pour suivre le module.

Pendant les formations, des exercices interactifs permettront de faciliter l'apprentissage. A la fin, un contrôle des connaissances, sous forme de questionnaire, sera à remplir par le stagiaire, qui disposera ensuite d'un corrigé.

■ Renouvellement du marché de la Centrale d'Achat

Cette centrale permet aux adhérents de l'ALPI de passer leurs commandes de matériel informatique. Elle propose un catalogue de produits, sur un portail amélioré, avec des photos des produits proposés.

Les tarifs sont préférentiels grâce à l'achat en nombre, et la livraison est gratuite. Davantage de matériel en promotion est également disponible. Ce portail permet un regard plus précis sur les tarifications proposées pour un même type de matériel. Pour un bon usage de cette centrale, l'ALPI propose de l'assistance et des conseils aux adhérents, pour que le matériel corresponde réellement aux besoins. Enfin, une configuration type permet d'obtenir une homogénéité au niveau matériel au sein de la collectivité ou d'une école par exemple.

En début d'année, une enquête auprès des adhérents sera menée afin d'identifier les personnes habilitées à accéder à la centrale d'achat.

L'ALPI va produire une documentation pour rappeler aux adhérents comment et pourquoi utiliser la centrale d'achat.

Renseignements : denis.saint-lezer@alpi40.fr

Rappel sur les participations

Depuis quelques mois, la chargée des relations avec les adhérents, Kelly Martins, sillonne le territoire.

Un certain nombre d'élus lui a fait part d'interrogations concernant le montant des participations et s'interroge sur ce qu'elles comprennent. Il vous est rappelé qu'elles comprennent :

- les droits d'utilisation des logiciels,
- la maintenance évolutive et corrective,
- l'assistance illimitée, notamment via la télémaintenance et le déplacement des techniciens sur site,
- les formations initiales et continues,
- les investissements nécessaires en termes d'infrastructures et de serveurs pour héberger les logiciels et les données.

Renseignements : kelly.martins@alpi40.fr

■ PESV2 et logiciel de facturation

Dans le cadre du passage au PESV2, obligatoire au 1^{er} janvier 2015, outre les modifications dans le logiciel de comptabilité, l'ALPI rappelle que tous les logiciels de facturation doivent également être re-paramétrés.

Les tiers doivent ainsi être retravaillés comme pour ceux des logiciels de finances :

- Nom et prénom en majuscule
- Adresse en majuscule, pas de ' ni de « .
- L'adresse est obligatoire.
- Seul le signe - est accepté
- Les RIB sont transformés en IBAN - BIC

Attention, le flux ROLMRE actuel disparaît aussi au 1^{er} janvier 2015 au profit du flux ORMC (Ordre de Recette Multi Critères). Les récapitulatifs des factures du mois de décembre qui seront déposés sur la plateforme HELIOS à partir du 1^{er} janvier 2015 devront être au format ORMC. Il faut donc re-paramétrer tous vos logiciels de facturations au plus vite.

Les logiciels fournis par l'ALPI permettent de créer ces flux ORMC.

Renseignements : beatrice.taille@alpi40.fr

■ Nouveaux logiciels

Suite à de nouveaux marchés publics, le logiciel de petite facturation est désormais « Fluo » et celui de l'état-civil « Cityweb ». Il est dès à présent possible de demander des bons de commande sur le site de l'ALPI.

Il n'y a pas d'augmentation des participations pour la maintenance de ces deux logiciels. Seule la migration des données et la formation seront facturées.

Le pack mairie a également été créé pour rassembler plusieurs logiciels. Il comprend :

- le logiciel de finances CivilNet / Cosoluce
- le logiciel de paye GRH2
- le logiciel des élections Electra
- le logiciel d'état-civil Cityweb

Renseignements : beatrice.taille@alpi40.fr

■ Réussite de la journée portes ouvertes / démonstrations

115 personnes ont assisté le 17 octobre à la journée de démonstration organisée chaque année, combinée cette fois-ci avec des « portes ouvertes » qui ont permis aux adhérents de découvrir les locaux de l'ALPI, à la Maison des Communes.

Les dernières nouveautés ont été présentées, comme la FOAD (voir article p.5) et le site internet (voir article p.4). Cette journée a également été l'occasion de lancer les « clubs utilisateurs », qui permettent des échanges d'expérience entre les agents des CIAS/CCAS ou entre les membres des

bibliothèques ou encore entre les animateurs des Ateliers Multiservices Informatiques.

Comme à chaque fois, les adhérents ont pu poser leurs questions aux agents de l'ALPI sur toutes les prestations du catalogue.

Les résultats du questionnaire rempli par les participants font ressortir une satisfaction générale en termes d'accueil. 85% ont été intéressés par les différentes thématiques abordées (les 15% restant n'ayant pas été intéressés en totalité). Plus de 90% ont obtenu les réponses attendues.



■ LandesPublic TV : le Conservatoire des Landes obtient un prix national

En novembre, le Conservatoire des Landes a obtenu le prix de l'Enseignement musical de la Chambre syndicale des Editeurs de Musique de France. Dans le dossier de candidature figurait un reportage réalisé par LandesPublic TV sur le projet mené par le Conservatoire au foyer Lestang de Soustons, qui accueille des adultes handicapés.



Retrouvez la centaine de vidéos déjà visionnées 160 000 fois sur tv.landespublic.org

Convocations dématérialisées des élus et module de rédaction des marchés publics

Suite aux démonstrations de ces dernières semaines sur les convocations dématérialisées des élus et le module de rédaction des marchés publics, les adhérents intéressés sont invités à prendre contact pour plus de renseignements ou pour obtenir un bon de commande, via le site internet.

Renseignements : guillaume.boulom@alpi40.fr

3 QUESTIONS à Christian Filhastre,

conseiller municipal de Sorbets depuis les municipales de 2014 et nouveau membre du Comité syndical de l'ALPI.

Pensez à archiver cette lettre d'information dans votre classeur de l'ALPI.



“L'ALPI est l'instance informatique de référence pour les communes”

Connaissiez-vous le monde de l'informatique avant de devenir membre du comité syndical de l'ALPI ?

Christian Filhastre “Antérieurement, j'étais confronté à l'informatique au quotidien puisque j'étais responsable d'une équipe réseau dans un centre France Telecom, où nous avons un système bureautique très développé. J'ai présenté au maire mes compétences antérieures, qui l'ont intéressé pour que je représente la mairie de Sorbets auprès de l'ALPI.”

Connaissiez-vous l'ALPI avant d'être élu ?

C. F. “Pas vraiment. Je m'étais renseigné et je savais tout ce qui concerne la mairie, mais je n'imaginai pas les actions de l'ALPI au niveau des écoles, des instances régionales et départementales ou auprès des entreprises privées. Je ne pensais pas qu'elle était l'instance informatique de référence pour les communes. Vous voulez acheter un ordinateur dans une mairie, vous passez par l'ALPI. Ce

n'est pas obligé, mais c'est mieux pour avoir des tarifs plus intéressants. Maintenant que je suis au Comité syndical, je vois l'étendue des actions au niveau des communes, que ce soit pour la maintenance, l'équipement, les réseaux ou les logiciels.”

Dans le comité syndical de l'ALPI, toutes les tailles de communes sont représentées. Au nom de Sorbets, moins de 200 habitants, vous représentez les petites communes. Que pensez-vous de votre rôle au sein de cette instance ?

C. F. “C'est intéressant. On travaille dans la continuité de ce qui se faisait avant, on ne peut pas tout reprendre à 0.

Pour ce qui est des marchés publics, on valide les décisions prises en comité d'appel d'offre, ce qui est normal, puisqu'on ne peut pas travailler à 20 ou 30 pour prendre ce genre de décisions.

Je trouve cela toujours enrichissant de connaître un autre fonctionnement que celui qu'on a connu.”

Composition du comité syndical depuis l'AG du 13 juin 2014

Représentants du Conseil Général des Landes :

M. EMMANUELLI Henri
M. FORTINON Xavier, Président
M. PEDEUBOY Jean-Louis, **1^{er} Vice-Président**
M. SUBSOL Bernard

Représentants des établissements publics locaux, départementaux ou autres :

M. BOURDENX Daniel, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes
M^{me} DEMEMES Catherine, SIVU scolaire Marsan Sud
M. DEYRES Jean-Claude, Centre de Gestion de la Fonction Publique
M^{me} FRITZ Nathalie, CIAS du Marsan

Représentants des communes :

M^{me} BERGINIAT Marion, Mairie Saint-Sever
M. BERNIER Jean-Paul, Mairie Parentis-en-Born, **3^{ème} Vice-Président**
M. BRETHER Stéphane, Mairie Aire-sur-l'Adour
M. DUCASSE Guy, Mairie Pontonx-sur-l'Adour
M. DUDON Alain, Mairie Biscarrosse
M. FILHASTRE Christian, Mairie Sorbets
M. GUERLOT Jean-Luc, Mairie Saint-Loubouer
M^{me} LACOUTURE Roselyne, Mairie Bas-Mauco, **2^{ème} Vice-Président**
M. REY Pascal, Mairie Ossages, **4^{ème} Vice-Président**
M^{me} SENLECQUE Marie-Pierre, Mairie Le Sen
M^{me} SOUGNEZ Soraya, Mairie Labouheyre

Représentants des Communautés de communes :

M^{me} BERNAT Virginie, Communauté des Communes des Landes d'Armagnac
M. CANTON Eric, Communauté des Communes des Grands Lacs
M. FROUSTEY Pierre, Communauté des Communes Maremne Adour Côte-Sud

AGENDA

- **8 janvier 2015 Réunion de l'association Déclic**
- **12 janvier 2015 Voeux de l'Alpi**
- **Les formations DADSU - N4DS sont ouvertes à l'inscription, depuis le site de l'ALPI.**
- **Le catalogue des formations est en ligne. N'hésitez pas à vous connecter pour vous inscrire.**

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81 - **alpi40.fr**

Accueil pôle assistance :
05 58 85 81 00

Accueil pôle administratif / e-administration / formation :
05 58 85 81 90